



**S O L A**  
**IMMOBILIER**

## **BAREMES D'HONORAIRES EN VIGUEUR** **(selon arrêté du 10 janvier 2017)**

Les honoraires de l'Agence SOLA Immobilier sont exprimés en pourcentage du prix de vente du bien et sont généralement à la charge du vendeur, sauf mention contraire.

### Transactions immobilières (appartements, maisons, terrains)

MANDAT EXCLUSIF : 4 % TTC

MANDAT SIMPLE : 5% TTC

Minimum d'honoraires : 5000€ TTC

Les honoraires comprennent l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre de la vente du bien : estimation, mise en valeur, diffusion, accompagnement commercial et suivi jusqu'à la signature de l'acte authentique.

### Professionnels - Promoteurs

Biens présentant un potentiel de valorisation ( terrains / ensembles immobiliers).

Un accompagnement spécifique peut être proposé, avec des honoraires définis selon la nature du projet).

---

SOLA Immobilier - SAS au capital de 1 000€

RCS 102 600 814 R.C.S Fréjus - Siège social : 123 avenue du bellay, 83 370 Saint-Aygulf

Carte professionnelle n° CPI 8303 2026 000 000 004 délivré par la CCI du Var

Responsabilité professionnelle : Allianz Actif Pro n° 64780036 - Sans détention de fonds